

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU MERCREDI 26 JANVIER 2022

Approuvé

Étaient présents :

Présidence :

Bruno FOUCHER, président

Représentants parlementaires :

M. Ronan LE GLEUT, sénateur

Mme CONWAY-MOURET, sénatrice

M. Frédéric PETIT, député

Mme Béatrice PIRON, députée

Représentants du ministère chargé des Affaires étrangères :

M. Michel MIRAILLET

M. Jean-François PACTET

M. Bertrand POUS

M. Karl COGARD

M. Cédric PRIETO

Mme Claire BODONYI

Mme Diane ROESER

Représentants du ministère chargé de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des sports :

M. Marc FOUCAULT (IGESR)

M. Thomas ARBOUET (DGESCO)

Mme Myriam GRAFTO (DREIC)

Représentante du ministère chargé du budget :

Mme Anne-Hélène BOUILLON

Représentant de l'Assemblée des Français de l'Étranger :

M. Olivier DELLAPINA

Représentants des organismes gestionnaires d'établissements conventionnés :

Pour l'ANEFE :

M. Olivier CADIC

Pour la Mission laïque française :

M. Jean-Marc MERRIAUX

Représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger :

Au titre de la FAPEE :

M. François NORMANT

Au titre de la FCPE :

M. Moulay Driss EL ALAOUI

Représentants du personnel :

Au titre de la FSU :

M. Patrick SOLDAT

M. Hamid LAAROUSSI

Au titre de l'UNSA-Éducation :

M. Boris FAURE

Au titre du Sgen-CFDT :
Mme Pascale CANOVA

Sont présents en qualité d'expert :

- À la demande de la FSU :
M. Bruno RIBARD
- À la demande de l'UNSA :
M. Serge FAURE
M. Adrien GUINEMER
M. Djamel SOUIAH
- À la demande du Sgen-CFDT :
M. Frédéric COSTE
- À la demande de Monsieur ARBOUET de la DGESCO :
Mme Mathilde GOUTORBE, stagiaire, stagiaire dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne

Sont présents avec voix consultative :

M. Olivier BROCHET, directeur de l'AEFE
M. Tossim ASSIH, agent comptable principal de l'AEFE
M. Jean-Denis FORGET, contrôleur général, responsable du DCB du MEAE
M. Olivier BOUCLY, responsable du pôle opérateurs du CBCM du MEAE

Représentants de l'administration :

M. Olivier BROCHET, directeur
M. David BERAHA, secrétaire général
Mme Clotilde FAYET, secrétaire générale adjointe
Mme Hafida MERABET, cheffe du service des affaires générales
Mme Jany COSTA, chargée de mission, instance SAG

Ordre du jour

I. Point introductif d'actualité	10
II. COM 2021-2023	11

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr

1, boulevard de l'Europe | 44011 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur FOUCHER.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres titulaires et suppléants.

Au titre des représentants du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

- M. Karl COGARD, chef de pôle de l'enseignement français à l'étranger et la mission de la langue française et de l'éducation nommé en tant que titulaire en remplacement de M. Dominique DEPRIESTER
- M. Emmanuel BEAUFILS, rédacteur à la mission de langue française et de l'éducation qui succède au M. Karl COGARD en tant que suppléant
- Mme Laurence HAGUENAUER a été renouvelée dans ses fonctions de membre titulaire

Au titre des représentants de du ministère chargé du commerce extérieur :

- Mme Caroline GOUDAUD, cheffe de la mission du commerce extérieur et de l'attractivité, membre suppléant en remplacement de Mme Lucie STEPANYAN

Au titre des représentants de l'Assemblée des français à l'étranger :

- M. François RALLE, conseiller AFE pour la Péninsule Ibérique, est nommé membre titulaire en remplacement de Mme Chantal PICHARLES (absent pour raison de santé)
- M. Olivier DELLAPINA, conseiller AFE pour le Canada est nommé membre suppléant en remplacement de Mme Michèle MALIVEL

Au titre des représentants d'organismes gestionnaires d'établissements conventionnés :

Pour l'ANEFE

- M. Olivier CADIC, Président de l'ANEFE qui succède à M. André FERRAND en tant que membre titulaire.

Pour la Mission laïque française

- M. Jean Marc MERRIAUX, directeur général de la Mlf est nommé membre titulaire
- M. Michel BUR, adjoint au directeur général est nommé membre suppléant en remplacement de M. Mohamed HAMDOUN.

Au titre des représentants du personnel de l'Agence

Ont été renouvelés dans leurs fonctions pour les membres de la FSU-SNUipp

- Mme Clémence CHAUDIN, en tant que membre titulaire
- M. Olivier PERRIN, en tant que membre suppléant
- M. Bruno RIBARD en tant que membre suppléant

Le Président procède à l'appel des présents et donne lecture de la procuration transmise.

Le quorum est atteint.

Le Président désigne Monsieur David BERAHA comme secrétaire de séance et donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration est approuvé.

Le Président s'enquiert d'éventuelles déclarations liminaires.

M. FAURE donne lecture de la déclaration suivante, au nom de l'UNSA-Éducation :

« Monsieur le directeur, Mesdames et Messieurs les Administratrices et Administrateurs, nous voulons être honnête : nous avons hésité à faire cette déclaration liminaire. Après tout, un seul point a l'ordre du jour d'un CA extraordinaire et peut être en effet la nécessité de se taire pour rapidement évacuer l'ordre du jour de ce conseil.

Nous avons néanmoins décidé de déclarer simplement une chose : nous sommes en période doublement électorale cette année. La démocratie politique parlera au printemps et la démocratie sociale le fera cet hiver à l'occasion des élections professionnelles. Le dialogue social est parfois imparfait, inabouti et insatisfaisant. Mais il a besoin de ce moment démocratique hivernal que nous préparons ensemble. Nous faisons le pari avec l'UNSA de rendre la prochaine élection dense et suivie par les personnels. Nous ne pouvons le faire seul. Monsieur le directeur les organisations syndicales sont des partenaires crédibles car justement issus des urnes, légitimés par des votes. C'est une donnée à ne pas oublier ni maintenant ni dans les mois à venir. Je vous remercie de votre écoute. »

M. SOLDAT donne lecture de la déclaration suivante, au nom de la FSU :

« Les questions salariales sont au cœur des préoccupations de tous les personnels, qu'ils ou elles soient détaché-es ou en contrat local. La FSU a toujours porté des revendications spécifiques et elle continue de le faire à chaque instance ; nous demandons la transposition pour les personnels du réseau des primes issues du Grenelle de l'Éducation ; nous réitérons la demande de versement de la prime d'équipement informatique, aux détachés, mais aussi aux personnels de droit local ; nous insistons encore une fois sur le versement des indemnités statutaires des CPE, des Psy-EN et des directeurs d'école ; et enfin nous réclamons des montants d'ISVL adaptés au coût de la vie.

Aucune réponse n'a été jusqu'à présent donnée. Nos organisations syndicales ont donc déposé un nouveau préavis de grève pour demain, jeudi 27 janvier dans le cadre de l'appel interprofessionnel pour les salaires et pour l'emploi. La FSU appelle tous les personnels à se mobiliser pour faire entendre leurs revendications. A l'Agence, ce mouvement s'inscrit dans la droite ligne de la mobilisation massive, dans le réseau, de la semaine d'action de novembre dernier.

Au sujet du Contrat d'Objectifs et de Moyens, pour lequel nous sommes réunis, nous ne pouvons que répéter que le développement du réseau de l'enseignement français à l'étranger se fait, selon nous, au détriment du réseau historique (EGD et conventionnés). En effet, l'aide apportée aux établissements privés se fait en moyens humains de l'AEFE, en centrale et dans le réseau-formateurs, ou dans le cadre du budget, qui n'est pas suffisamment abondé. Pour nourrir la centrale et les postes d'encadrement et de formateurs, l'Agence ferme ici et là des postes d'enseignement, des postes de titulaires. Nous assistons à une mise en concurrence déloyale entre les établissements de l'opérateur public et ces nouveaux établissements partenaires, qui n'ont pas les mêmes obligations ; les opérations immobilières des établissements AEFE sont parfois différées et parallèlement, un établissement, récemment homologué, récemment construit, flambant neuf, entrera en concurrence avec un des EGD.

Le développement du réseau se fait aussi au détriment des personnels.

A-t-on besoin de rappeler qu'en ce qui concerne les détachements, le Ministère de l'Education Nationale n'accorde pas la priorité aux établissements relevant de l'AEFE, ce qui conduit irrévocablement à des postes non pourvus au sein de notre réseau.

A-t-on besoin de rappeler que le développement du réseau se heurte à cette politique du MENJS qui limite les détachements à 6 ans, fragilisant ainsi irrémédiablement les établissements dans les zones peu attractives, qui sont pourtant des établissements de notre réseau. Pour le reste, les parents d'élèves sont sensibles à l'enseignement à la française avec des titulaires ; or, dans certains pays, des parents d'élèves commencent déjà à déplorer la diminution des titulaires.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

27, place de Caréac | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 51 69 30 90 | direction@aepe.fr
1, allée B. 520 BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | direction@aepe.fr

Est-ce utile de dire à nouveau que des conventionnements temporaires ont lieu avec des créations de postes de résidents, alors que des Titulaires Non-Résidents attendent un poste et ne sont pas résidentialisés. Nous regrettons et dénonçons la poursuite des suppressions de postes dans les établissements historiques.

Est-ce utile de dire enfin qu'il n'y a, pour les établissements partenaires, aucune obligation dans les critères d'homologation en matière de politique de ressources humaines, en matière de management, en matière de respect des instances de dialogue social ni même des instances des établissements. Nous le voyons continuellement : la situation de nos collègues dans certains établissements est dramatique et le turn-over des détachés ou des titulaires en disponibilité est permanent.

Parlons maintenant des Instituts Régionaux de Formation. Le développement de ces structures pose de nombreuses questions en termes de budget notamment, mais également en termes de maintien de la formation continue, qui était, il faut le reconnaître, jusqu'à présent exemplaire. S'agit-il de créer une formation certifiante ? Cela risque alors de créer une nouvelle catégorie de personnels au regard de la France ou au contraire de créer un espoir dans ce sens qui ne sera pas suivi. L'Agence nous a d'ailleurs toujours assuré qu'il ne pouvait s'agir de formation initiale. Comment la France, du reste, peut-elle implanter des Instituts de formation dans un pays ? Cela ne peut que créer des difficultés dans certains pays qui pourraient considérer ceci comme une ingérence.

En somme, comment peut-on continuer de verser de l'argent public au privé alors que les établissements et les personnels relevant de l'AEFE sont dans des situations difficiles et qu'ils devraient pouvoir bénéficier de ce soutien de l'Etat français ?

Pour la FSU, la priorité est claire et évidente : nous ne souhaitons pas ce développement du réseau EFE mais bien la consolidation de l'opérateur public et du réseau AEFE qui assure réellement les missions de service public d'enseignement à l'étranger. »

M. NORMANT donne lecture de la déclaration suivante, au nom de la FAPEE :

**« Monsieur le président,
Monsieur le directeur,
Mesdames, Messieurs les administrateurs,**

Permettez-nous de dire en préambule que les quatre objectifs stratégiques majeurs déclinés dans ce COM nous semblent pertinents par rapport aux missions dévolues à l'AEFE, en particulier dans le cadre du plan du développement de l'EFE et compte tenu d'un environnement de plus en plus concurrentiel. Nous tenons toutefois à insister sur le fait que la concurrence doit se faire avec les autres systèmes d'enseignements et non pas, entre établissements homologués existants et nouveaux venus pour lesquels une étude d'opportunité doit être faite systématiquement par les postes diplomatiques en cohérence avec les orientations stratégiques de la DGM.

Nous souhaitons remercier le député Frédéric PETIT et les sénateurs Ronan LE GLEUT et André VALLINI d'avoir bien voulu nous auditionner dans le cadre de leurs rapports d'information respectifs sur le projet de COM de l'Agence. Nous partageons en tout point leurs étonnements et leurs réserves, et ne reviendront ici que sur certains aspects du COM qui nous interpellent le plus, la totalité de nos observations étant annexée au rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat.

Tout d'abord, nous constatons que le COM 2016-2018 a été prolongé en 2019 et 2020 mais aussi de facto en 2021. Il est donc étonnant – et plutôt commode – de proposer un COM pour la période 2021-2023 avec des indicateurs pour 2021 alors que les chiffres sont déjà connus ! Il aurait été beaucoup plus pertinent et intellectuellement satisfaisant de proposer un COM pour la période 2022-2024.

Ensuite, nous regrettons que le problème du financement de l'immobilier des EGD reste entier. Les pistes évoquées d'une mise en commun ponctuelle des réserves de trésorerie disponibles au sein du réseau ou de la constitution d'un fonds mutualisé à partir de contributions des établissements ne sont qu'un cautère sur une jambe de bois. Le rétablissement de la capacité d'emprunt reste de loin la meilleure solution pour financer ses investissements immobiliers, nécessaires pour répondre aux besoins des établissements et aux attentes des familles dans le cadre du plan de développement. Quant au financement de l'immobilier des établissements conventionnés et partenaires, il est étonnant qu'il ne soit fait nullement mention dans le COM du nouveau dispositif de garantie de l'Etat français alors que l'Agence est désormais chargée d'instruire les dossiers de demande. L'Agence doit en faire la promotion auprès des établissements concernés et se structurer pour assurer ce qui sera bientôt dans le Code de l'éducation sa 9^e mission.

Concernant la contribution unique, soyons clair, elle n'a en réalité aujourd'hui qu'un seul objectif : permettre à l'Agence de bénéficier de la croissance attendue des recettes des établissements conventionnés et en gestion directe du fait d'une tendance haussière du nombre d'élèves et du montant des écolages. Dans la forme où elle est envisagée, elle est un impôt sur la croissance des établissements totalement décorrélé des ressources humaines qui devraient être mises à disposition par l'Agence pour maintenir un taux d'encadrement constant. En effet, pourquoi vouloir participer à la croissance du réseau si de ce fait on paye plus mais n'avons rien en retour ? On voudrait punir les établissements vertueux que l'on ne s'y prendrait pas autrement ! Dans sa forme actuelle, la contribution engendrera indubitablement des augmentations d'écolages dans les années qui suivront sa mise en œuvre, une stagnation des effectifs des établissements concernés et des déconventionnements toujours plus nombreux d'établissements dont l'aide nette ne fera que diminuer et deviendra marginale.

Une contribution unique doit non seulement permettre comme le prétend l'Agence plus de lisibilité et de prévisibilité mais également plus de transparence et plus d'équité. Il est essentiel que cette future contribution unique soit véritablement corrélée aux services rendus par l'Agence et corrige à terme des ratios chiffre d'affaires / aide nette beaucoup trop disparates (allant pour les EGD de 19 à 267 % et pour les conventionnés de 4 à 196 %).

Par ailleurs, aucune réflexion ne semble entamée pour faire évoluer la contribution des établissements partenaires et la rendre homogène alors qu'il y a d'énormes disparités selon les zones géographiques et qu'il y aurait là de véritables sources d'augmentation des recettes pour l'Agence.

Nous souhaitons donc une révision de la formule de contribution unique envisagée pour les établissements conventionnés et en gestion directe qui prenne en compte nos propositions.

Nous souhaitons également que soit menée à bien une réflexion sur la contribution des établissements partenaires à laquelle nous devons être associés. Nous souhaitons enfin qu'une étude d'impact soit réalisée avant toute mise en œuvre d'une évolution des contributions des établissements quel que soit leur statut.

Enfin et concernant le volet "moyens", nous déplorons que ceux évoqués ne soient qu'un récapitulatif des subventions allouées à l'Agence lors des années précédentes sans aucun engagement pour le futur ! Depuis quand le passé préjuge-t-il de l'avenir ? Comment se fixer un Cap 2030 sans connaître les moyens alloués ? Si notre diplomatie d'influence – aussi appelée soft power – est si importante aux yeux du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères pour qu'il en publie une feuille de route et y inscrive le développement de l'EFE parmi les six priorités stratégiques, alors consacrons-y une loi de programmation au même titre qu'il y a une loi de programmation militaire – le fameux hard power – et plus récemment une loi de programmation sur le développement. Nous nous donnerons ainsi véritablement les moyens de nos ambitions et arrêterons – on peut l'espérer – d'utiliser les familles comme variable d'ajustement.

Je vous remercie de votre attention. »

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

21, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

Mme CANOVA donne lecture de la déclaration suivante, au nom du Sgen-CFDT :

*« Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs,*

Le contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est la formalisation de l'ambition présidentielle de doubler les effectifs élèves d'ici 2030. Il définit ainsi les attentes de la puissance publique pour l'opérateur du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Cependant, compte tenu des nombreux objectifs et du peu de moyens alloués pour les atteindre, la CFDT manifeste au sein de ce conseil d'administration extraordinaire sa plus vive inquiétude tant les contradictions entre les objectifs ambitieux affichés en termes de progression des effectifs élèves et les moyens accordés à l'établissement public sont fortes.

C'est ainsi un sentiment de rabais qui prédomine dans ce contrat d'objectifs et de moyens avec un chapitre II au bref intitulé, les moyens, lui-même tout aussi bref, soit moins d'1 page sur 24, la dernière, comme le mauvais élève placé au fond de la classe.

Et c'est bien là que le bât blesse. Pour la CFDT, il n'est pas acceptable de s'en remettre au seul dynamisme supposé du secteur privé, au risque d'un développement qui se fasse dans certains pays aux dépens des établissements existants, aux dépens d'une cartographie intelligente et des conditions de travail des personnels.

Sur ce dernier point, s'agissant des acteurs et actrices de terrain, la CFDT remarque avec consternation que la situation matérielle et financière des personnels de tous statuts et le dialogue social sont à peine évoqués.

S'agissant des personnels, nous ne pouvons pas accepter que seule la formation des futurs recrutés locaux fasse l'objet d'une attention particulière sans qu'il soit fait à aucun moment mention d'un quelconque volet social les concernant.

Nous ne pouvons pas davantage accepter que des établissements recourent aux compétences de fonctionnaires formés et recrutés par l'Éducation nationale hors de tout cadre réglementaire et sans représentation collective, comme c'est le cas des détachés directs actuellement.

Enfin, nous ne pouvons pas accepter le statu quo concernant les personnels détachés alors que nous demandons avec constance depuis deux décennies une réforme des éléments de rémunération des personnels en détachement à l'étranger, mettant en place un statut unique des personnels détachés à l'AEFE.

L'établissement public vit un tournant difficile : il doit néanmoins être soucieux d'un dialogue social de qualité, organisé, il doit restaurer la confiance auprès des personnels de tous statuts à qui il est demandé tant et plus, sans véritable reconnaissance.

Nous sommes persuadés que les familles françaises et étrangères qui confient leurs enfants à nos établissements sont en droit d'attendre une formation de haute qualité conforme aux références de notre pays, tant pour les approches pédagogiques que pour la qualité des relations sociales au sein des écoles. Ne tombons pas dans le piège d'une extension quantitative de la capacité d'accueil des établissements homologués confiés aux mains d'entreprises qui sacrifieraient les points forts spécifiques de l'École à la française, et notamment ses personnels. »

I. Point Introductif d'actualité

M. BROCHET souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs.

Il convient d'évoquer en premier lieu la crise sanitaire dans le réseau. Le nombre de fermetures d'établissements ou d'établissements passés en distanciel depuis le 1^{er} décembre 2021 est en forte croissance. Ainsi, alors que 93 % des établissements accueillait les élèves au 1^{er} décembre, ce pourcentage est descendu à 86 % des établissements au 10 Janvier 2022.

Le dernier point établi au 24 janvier montrait encore un léger recul des établissements en présentiel avec pourcentage réduit à 83 %. La situation tendrait donc à se stabiliser. Il convient de plus de moduler ce chiffre, car tous les établissements en distanciel ne le sont pas à cause de la situation sanitaire. Ainsi, à Madagascar, 14 établissements sont fermés à Tananarive en raison de conditions météorologiques défavorables.

En outre, le nombre d'établissements fonctionnant en mode hybride a quasiment doublé entre le 10 et le 24 janvier. De ce fait, les raisons d'espérer une décrue dans un avenir proche semblent fortes, même s'il convient de conserver une vigilance particulière dans ce domaine.

Un découpage par secteur indique que la situation reste délicate en Asie et sur le secteur Maghreb/océan Indien. La part des établissements en distanciel y est respectivement de 25 % et 30 %.

Une nette amélioration est en outre à constater en Amériques avec un pourcentage d'établissement en distanciel qui a fortement diminué, passant de 15 % au 10 janvier à 5 % cette semaine.

Il convient par ailleurs d'évoquer 3 situations particulières.

En Éthiopie, la situation est redevenue normale au lycée franco-éthiopien Guébré-Mariam d'Addis-Abeba depuis le début du mois de janvier. Les personnels ont tous repris leur poste sur place. La situation sécuritaire est bonne et le repli des forces rebelles laisse entrevoir une seconde partie d'année scolaire normale.

En Haïti, l'établissement fonctionne en enseignement à distance (EAD) depuis la rentrée et les détachés bénéficient d'un ordre de mission pour enseigner à distance, hors d'Haïti. Seuls, le proviseur et le directeur d'école exercent sur place. L'établissement reste en attente d'une décision du Ministère pour une éventuelle réouverture. Celle-ci s'effectuerait uniquement avec les contrats locaux, et l'enseignement s'organiserait en distanciel pour les personnels détachés. Cette hypothèse reste toutefois à prendre au conditionnel. Plusieurs familles ayant pris la décision de retirer leurs enfants de l'établissement, ce dernier a déjà perdu 160 élèves.

Au Burkina Faso, face aux « incidents » du week-end dernier, les deux lycées français de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou ont basculé en EAD lundi 24 janvier. La fermeture des établissements est confirmée jusqu'à la fin de cette semaine. Le contact est permanent avec les deux chefs d'établissement qui communiquent à leur niveau avec leurs équipes.

De manière générale, il est impératif de rester attentif aux différentes situations. La crainte porte notamment sur le fait qu'une lassitude générale pourrait amener certains à relâcher l'approche sécurité sanitaire et à la considérer comme moins prioritaire. Or, des effets de « foyers de contamination » sont à craindre. Les risques portent notamment sur les personnels non vaccinés qui peuvent être parfois nombreux.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75011 Paris | Tél. (33 0)1 53 68 30 30 | www.aefe.fr
1, allée Bado BP 21500 | 44015 Nantes | Tél. (33 0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

Il est donc plus que jamais nécessaire de bien veiller à la communication et au dialogue dans les établissements avec tous les représentants de la communauté scolaire, dans le cadre de leurs instances, afin de mettre en œuvre les protocoles sanitaires nécessaires. Ces éléments sont systématiquement rappelés par l'Agence.

Par ailleurs, dans un contexte de recours accru à l'EAD ou au mode de fonctionnement hybride, l'Agence a veillé à accompagner les établissements. La DEOF a ainsi transmis début janvier un protocole de continuité pédagogique, fruit des retours d'expériences des établissements depuis le début de la pandémie. Celui-ci tient notamment compte des difficultés et des questionnements des équipes de direction et enseignantes, comme des familles. Ce protocole est amené à évoluer et à s'enrichir en fonction des retours d'expériences. Il montre que le réseau et l'Agence se sont adaptés dans cette crise qui perdure.

Il convient d'évoquer en second lieu l'accord Mlf-AEFE qui, le 30 décembre dernier, a succédé au « protocole d'entente » qui avait cours jusqu'ici. Signé tous les 5 ans, il permet de confirmer un soutien net important (de l'ordre de 13 millions d'euros) de l'AEFE sous la forme de mise à disposition de personnels prise en charge pour tout ou partie dans 8 établissements conventionnés de la Mlf. Un nouveau dispositif de compensation financière est mis en place, de siège à siège.

Le soutien est porté prioritairement sur les établissements qui portent des intérêts forts pour l'État et qui se trouvent dans des situations complexes (Liban et Éthiopie). Désormais, tous les établissements affiliés Mlf signeront une convention tripartite avec l'Agence et la Mlf précisant qu'ils sont aussi des établissements partenaires de l'AEFE, même si leur affiliation Mlf crée un régime particulier. Ceci permet de marquer l'unicité du réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE). Les EPR de la Mlf et les établissements de l'OSUI n'ont pas à signer cette convention tripartite, car ils dépendent totalement de la Mlf, et l'accord de siège à siège les couvre. Enfin, des réunions régulières seront organisées afin d'améliorer l'information mutuelle et la recherche de coopérations.

M. SOLDAT indique qu'il serait cependant souhaitable d'attirer l'attention sur les difficultés financières qu'entraînent certaines situations sécuritaires pour les personnels, notamment en cas de rapatriement. Les personnels de droit local se trouvent également dans des situations complexes.

Par ailleurs, le risque de lassitude générale est en effet réel. La question du dialogue social est fondamentale, en central, mais également localement. Les élus interviennent parfois au sujet de frictions locales qui n'ont pourtant pas lieu d'être. Les conditions d'exercice sont difficiles et durent désormais depuis un certain temps. Les conditions d'apprentissage pour les élèves de tous âges sont par ailleurs complexes. Tout doit être fait pour faciliter le dialogue et la tenue d'instances réglementaires quand elles doivent être réunies.

II. COM 2021-2023

Le Président donne la parole à M. MIRAILLET qui adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année aux administrateurs.

Il rappelle que le conseil d'administration est réuni aujourd'hui en séance extraordinaire pour se prononcer sur l'adoption du contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'Agence pour la période 2021-2023.

Il fait suite à celui de la période 2016-2018, dont l'échéance a coïncidé avec l'annonce par le président de la République de l'objectif de doubler les effectifs dans les établissements d'enseignement français à l'étranger à l'horizon 2030. Le COM 2016-2018 a été prolongé une première fois en 2019 pour intégrer les orientations du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger.

La crise sanitaire en 2020 a entraîné un second report pour pouvoir analyser et évaluer les conséquences de la pandémie.

Le COM 2021-2023, feuille de route stratégique de l'Agence, étant désormais prêt, les grandes orientations sont présentées lors de cette séance.

Un bref rappel sur le rôle d'un tel document est effectué. Il s'agit d'un outil de pilotage stratégique essentiel.

Les opérateurs de l'État, comme l'AEFE, mettent en œuvre des politiques publiques dont les priorités sont fixées par leur ministère de tutelle. Le COM est le document contractuel qui précise les orientations stratégiques assignées à l'opérateur.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un contrat entre le ministère et l'opérateur.

Ce mot de contrat a son importance. Il signifie que les axes stratégiques retenus ne sont pas décidés ex cathedra par la tutelle, mais qu'ils sont le fruit des échanges avec l'opérateur et avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement français.

M. MIRAILLET souligne à ce sujet la qualité des relations et du dialogue que nous entretenons avec les équipes de l'AEFE.

Un contrat implique aussi un engagement des deux parties. L'AEFE s'engage, en signant ce COM, à prendre toutes les mesures opérationnelles pour mettre en œuvre les objectifs. La tutelle, de son côté, s'engage à accompagner et à donner à l'opérateur les moyens nécessaires pour les atteindre.

Le COM 2021-2023 de l'AEFE a été conçu comme la déclinaison des objectifs du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Il s'articule autour de quatre grands objectifs stratégiques.

Le premier objectif s'intitule "Accroître l'attractivité de l'enseignement français pour attirer de nouveaux publics". Convaincre les familles de scolariser leurs enfants dans les établissements d'enseignement français implique de valoriser l'offre française dans un contexte très concurrentiel. L'éducation plurilingue est une marque distinctive de l'enseignement français et son premier atout. L'offre d'un nouveau baccalauréat français international, mieux adapté aux attentes des familles et des élèves, est un autre atout majeur. L'école inclusive ou le numérique éducatif doivent être valorisés par une communication ciblée à destination des familles.

"Renforcer le rôle de l'Agence au service du développement du réseau d'enseignement français à l'étranger", deuxième objectif du COM, recouvre deux champs d'action :

- l'accompagnement des nouveaux établissements vers l'homologation et leur intégration dans le réseau.
- la formation des personnels garantissant la qualité des enseignements. La création des instituts régionaux de formation (IRF) répond à cette exigence. Ces instituts proposent une offre renouvelée de formation, mieux adaptée aux besoins, particulièrement à ceux des personnels locaux nouvellement recrutés.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél : (01) 53 89 30 00 | www.aefe.fr
1, Allée Bach SP 21500 | 44015 Nantes | Tél : (02) 51 77 29 03 | www.aefe.fr

Le troisième objectif est de "développer l'accompagnement de l'Agence en faveur du réseau des établissements LabelFrancEducation et aussi en faveur des associations de français langue maternelle, FLAM". Le COM 2021-2023 engage l'AEFE à développer son accompagnement du réseau des 523 établissements labellisés. Quant aux associations FLAM, le Ministre délégué M. Jean-Baptiste Lemoyne, a annoncé le passage de l'enveloppe d'aide à ces associations de 300 000 euros à 1 million d'euros. Dans ce cadre, l'Agence mettra en œuvre un soutien renforcé aux associations et participera à leur structuration en réseau.

Enfin, le quatrième et dernier objectif vise à "adapter le fonctionnement de l'Agence aux défis du développement de l'enseignement français". Le travail de réorganisation des services de l'Agence se poursuivra en s'appuyant notamment sur le comité d'audit mis en place en 2019. En termes de gouvernance, le COM prévoit une meilleure association des représentants de parents d'élèves et des anciens élèves à tous les niveaux.

Le COM 2021-2023 s'est nourri des enseignements de la crise sanitaire. Elle a entraîné un bouleversement des pratiques professionnelles et a donné au numérique une place sans précédent. Ce COM en tient compte et fait de la transformation numérique une priorité de l'Agence dans les domaines de la pédagogie, de la formation et de son organisation interne.

Avec ce nouveau COM, l'AEFE dispose désormais d'une feuille de route stratégique qui lui permet de jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger.

Le Président donne ensuite la parole à M. PETIT, pour présenter l'avis de l'assemblée nationale sur le projet du COM.

M. PETIT rappelle que la commission des affaires étrangères regrette depuis 4 ans qu'il ne soit possible de remettre en place la machine chronologique concernant le COM. En outre, les débats gagneraient en qualité si un temps nécessaire était accordé pour aborder le sujet.

Enfin, il est proposé que ces COM prennent la valeur d'un outil intermédiaire à valeur budgétaire plus importante que celle qui est à ce jour confiée par la loi.

Concernant les remarques de fond, l'avis étant public, il peut être lu par tous ceux qui le souhaitent.

La commission des affaires étrangères de l'assemblée nationale a décidé de voter ce COM, en considération des réserves émises.

Le Président donne la parole à M. LE GLEUT pour présenter l'avis du Sénat.

M. LE Gleut indique que la commission des Affaires étrangères de la Défense et des Forces armées du Sénat a rendu son avis le 15 décembre 2021. Le dispositif est mis au service de la croissance d'un réseau qui représente l'un des principaux fleurons de la diplomatie culturelle française. Il est donc question de créer les conditions nécessaires à la satisfaction de l'objectif de doublement des effectifs à l'horizon 2030. Cependant, le volet des moyens semble insuffisant. Sur le fond, le COM renvoie à l'annualité budgétaire, alors que l'année 2021 est déjà écoulée et que le PLF a précisé ce que seront les crédits en 2022. Rien n'est garanti ni envisagé pour 2023, et encore moins au-delà. Le COM ne permet donc aucune prévisibilité.

En outre, doubler les effectifs signifierait atteindre l'objectif de 700 000 élèves en 2030. Ce tournant a été engagé au cours des 2 dernières années.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : (0)1 50 00 30 40 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

Cependant, au rythme de croissance actuel, l'objectif ne sera pas atteint, à minima, avant 2050. Il est pourtant question d'un tournant, car le quinquennat en cours s'était ouvert sur une période de disette budgétaire.

En 2017, l'AEFE a en effet subi une annulation de crédits de 33 millions d'euros. L'Agence a observé une baisse de ses personnels de 2 % entre 2016 et 2021. Cette baisse est due au schéma d'emploi adopté en 2017 pour la période 2018-2020 qui prévoyait la suppression de 512 ETP de résidents et expatriés.

À l'inverse, le personnel de droit local croît de 9 %. L'augmentation de leur proportion implique en conséquence un effort de formation important.

Le précédent COM avait mis l'accent sur l'optimisation de la gestion. Par comparaison, le COM actuel est bien plus dynamique.

À titre d'exemple, 16 instituts régionaux de formation (IRF) sont en cours de création dans les établissements mutualisateurs.

Demain, le Sénat discutera de la proposition de loi qui donne le statut d'établissement en gestion directe (EGD) aux IRF. Il serait donc opportun de disposer d'indicateurs plus qualitatifs que ceux proposés dans ce COM.

Le COM réaffirme par ailleurs le rôle de l'Agence au service du réseau LabelFrancEducation et des 173 associations Français Langue Maternelle (FLAM). Enfin, l'Agence est invitée à poursuivre sa modernisation en associant davantage les familles à la gouvernance de l'Agence.

Il convient de noter tout de même la faiblesse du volet des moyens. En loi de finances initiale 2020, le montant de la subvention pour charge de service public (SCSP) de l'AEFE au programme 185 a augmenté de 25 millions d'euros. Il s'agit d'un *rebasage*. L'augmentation est toutefois intervenue après l'annulation de crédits de 2017.

En outre, l'augmentation de 9 millions d'euros observée en 2021 résulte de la réintégration au programme 185 de dépenses de sécurisation des établissements. Concernant les bourses, une baisse de 10 millions d'euros est observée en 2022. Elle sera compensée par un prélèvement sur la trésorerie de l'AEFE.

De surcroît, le COM n'apporte aucune garantie quant au retour de l'enveloppe des bourses à son niveau antérieur. Il est pourtant difficile d'imaginer que le doublement des effectifs ne s'accompagne pas d'une augmentation des crédits budgétaires. Les ponctions sur la trésorerie de l'AEFE sont d'autant plus préjudiciables que l'Agence ne peut recourir qu'aux avances de l'Agence France Trésor (AFT) pour un an.

Outre les avances accordées dans le cadre du plan de soutien à l'AEFE (plafonnées à 50 millions d'euros), l'Agence bénéficie de 4 millions d'euros d'avance en 2021 pour financer son développement immobilier. En 2022, ce montant s'élève à 7,4 millions d'euros. La question du financement immobilier demeure donc ouverte. Un groupe de travail (GT) interministériel doit être constitué en vue de la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement, dont le COM précise les termes suivants :

« Ce mécanisme pourra reposer sur une mise en commun ponctuelle des réserves de trésorerie disponibles au sein du réseau ou la constitution d'un fonds mutualisé à partir de contributions des établissements. »

Cette idée pose des difficultés. Les frais d'écolage et modalités de gestion des établissements sont en effet divers. Ponctionner la trésorerie d'un établissement pour financer des travaux dans un autre sera, dans certains cas, irréalisable. Constituer une soule pour de futures générations au sein d'un même établissement serait aussi contesté. Or l'atteinte de doublement des effectifs passe nécessairement par des opérations immobilières.

Il paraît donc nécessaire de permettre à l'Agence de recourir à l'emprunt.

De plus, le dispositif de garantie qui se substitue à l'ANEFE pour accompagner les projets immobiliers des établissements conventionnés et partenaires est moins favorable que celui qui préexistait. Le COM devrait donc pouvoir mentionner la mission d'instruction des dossiers confiée à l'AEFE.

Enfin, les 2 contributions dues par les EGD et les établissements conventionnés (PFC et PRR) sont remplacées par une contribution unique assise sur le chiffre d'affaires (CA). Cette fusion est source de nombreuses incertitudes pour les établissements et les familles. Elle s'inscrit de plus dans le cadre d'un objectif visant à accroître les ressources propres de l'Agence, donc à augmenter la contribution des établissements.

Il serait logique que cette contribution soit corrélée au service rendu par l'Agence aux établissements. Une étude d'impact est donc demandée à ce sujet.

Le président donne la parole aux administrateurs.

M. FAURE considère que le COM représente un outil très ritualisé dans son fonctionnement. Il intervient, de plus, trop tardivement. Son utilité est donc relative. Le dialogue social n'est par ailleurs évoqué qu'en 4 lignes en page 23.

Plus précisément, la suppression de la PFC et de la PRR soulève des interrogations. Il convient de se demander comment sera calculée la nouvelle contribution par établissement. Le chiffre d'affaires correspond aux recettes induites par les droits de scolarité et d'inscription. Il est à craindre que la masse salariale de l'AEFE et cette contribution mènent à une situation moins satisfaisante que la situation actuelle.

Enfin, le mécanisme de financement des projets immobiliers des EGD pose problème. La gestion des EGD se trouvera encore plus verticalisée, alors que le dialogue devrait être tenu en proximité. De plus, cela pose problème vis-à-vis de la place des parents. En effet, ces derniers risquent de contribuer à un fonds qu'ils ne maîtrisent pas.

Mme CANOVA confirme que la date du COM est tardive. Un COM 2022-2024 aurait pu être proposé. Par ailleurs, ce COM mélange les genres concernant les statuts des établissements et des personnels. Depuis quelques années, l'AEFE réussit à aligner sur la carte du monde des établissements aux missions devant être similaires, mais bénéficiant de statuts différents. Du point de vue des personnels, l'image de réseau unifié cache une autre réalité. L'ouverture aux entreprises lucratives pratiquée par ce COM est lourde de défis. De nombreuses interrogations se font jour concernant la qualité des parcours professionnels. Le recours croissant à des personnels de l'Éducation nationale est par ailleurs effectué hors de tout cadre administratif et financier.

M. FOUCAULT remercie les équipes de l'AEFE pour la qualité du travail proposé. Il convient de saluer cette feuille de route stable et solide en vue de l'objectif fixé par le président de la République. L'inspection générale se retrouve dans les priorités de ce contrat.

Concernant l'attractivité, il est important de dire à quoi correspond l'Agence et quelle est sa conception de la pédagogie singulière.

Concernant la qualité, l'homologation et l'évaluation sont des pièces maîtresses du système éducatif mondial. Chaque année, des évaluations sont réalisées sur pièce. Malgré la crise, un certain nombre de visites présentielle ont pu être développées pour renforcer la qualité des homologations, en plus des visites organisées chaque année sur des sujets spécifiques.

Concernant l'information, le développement du réseau exige bien plus d'enseignants locaux et une formation plus importante que par le passé. L'inspection générale est disponible concernant des sujets tels que l'enseignement du français dans les classes d'apprentissage.

Concernant l'innovation, le baccalauréat français international (BFI) est un produit utile pour l'EFE mais aussi pour les expatriés étrangers en France.

Mme GRAFTO ajoute que le BFI fera partie de l'attractivité du réseau, qui constitue un axe fort du COM. 3 parcours vont ainsi être offerts aux élèves : bilingue, trilingue et quadrilingue. 74 sections BFI en première et terminale par transformation automatique seront comptabilisées à la rentrée prochaine, et 5 nouvelles sections internationales de seconde seront amenées à devenir des sections BFI en 2023-2024. L'enjeu porte sur le déploiement du BFI dans le réseau à la rentrée 2023. Le projet doit donc être travaillé dès maintenant.

Enfin, des plaquettes de présentation de ce BFI seront communiquées. Elles sont en cours de traduction en 8 langues.

M. RIBARD rappelle que le 3^e objectif stratégique consistait à inscrire l'Agence dans une démarche de performance de la gestion budgétaire et des ressources humaines (RH). 512 postes ont ainsi été supprimés. La réalité, depuis 2017, correspond à une baisse de 20 % des personnels expatriés et de 7 % des personnels résidents. Il convient donc de s'interroger sur les moyens pouvant servir l'ambition présidentielle en matière d'effectifs.

Concernant l'homologation, les critères doivent être exigeants afin de conserver l'excellence du réseau. Pour cela, des critères de politique RH doivent être intégrés au processus.

Concernant l'accroissement de l'attractivité, il est à craindre que des différences s'installent au sujet de la gestion RH et des instances, mais aussi du niveau d'enseignement.

Concernant les élèves à besoins particuliers, des efforts ont été produits concernant le financement des AESH. Cependant, la formation et les moyens horaires demeurent insuffisants.

M. LAAROSSI souligne le fait que sa demande portant sur les auxiliaires de vie scolaire (AVS) n'a pas reçu de réponse.

Par ailleurs, le COM indique qu'il n'y aura pas de développement de l'EFE sans investissement dans la formation des personnels, à commencer par les personnes recrutées sous contrat local. Ce développement de la formation ne doit cependant pas s'effectuer au détriment des personnels titulaires actuellement en poste.

Il convient de savoir par ailleurs comment envisager la mobilité dans le réseau, alors que même les personnels titulaires s'en trouvent empêchés depuis la limitation de la durée de détachement. Se pose également la question de la reconnaissance réciproque des diplômes acquis.

Enfin, il serait opportun de savoir quels moyens seront mis en place pour que le dialogue social entre les personnels et l'Agence persiste.

M. EL ALAOUI considère qu'un bilan sur l'étape déjà écoulée aurait été intéressant à produire. La FCPE partage les principaux objectifs stratégiques de ce COM, en particulier ceux qui concernent le plan de développement de l'EFE. L'Agence doit cependant repenser sa gouvernance et se doter de moyens financiers et humains.

En outre, ce COM apporte des précisions sur ses ambitions mais pas sur les moyens permettant de les réaliser. L'Agence a pourtant besoin de prévisibilité, notamment sur les programmes 185 et 151.

Concernant les aides à la scolarité, il convient de relever une baisse de 10 millions d'euros. La FCPE insiste donc sur l'importance d'augmenter cette enveloppe.

En outre, concernant la fusion des deux contributions, la FCPE exprime sa réticence concernant l'objectif opérationnel 4-1-3.

Concernant la formation, l'attention doit être portée sur le fait que l'EFE et l'enseignement de la langue française constituent deux éléments différents. L'existant doit donc d'abord être consolidé.

Par ailleurs, de nombreux financements de projets immobiliers sont aujourd'hui gelés. Or, l'AEFE ne peut recourir qu'aux avances de l'AFT. Cela ne permet pas le développement et l'accroissement de l'attractivité du réseau. Il est donc nécessaire d'autoriser l'AEFE à emprunter.

Enfin, le retour à l'équilibre budgétaire sera difficile à atteindre en 2022. Les familles demeurent la seule variable d'ajustement. Il est par ailleurs important de noter que certaines homologations sont réalisées au détriment de la qualité de l'enseignement.

Pour toutes ces raisons, la FCPE émettra un avis négatif.

M. SOLDAT remarque que son organisation syndicale (OS) a été auditionnée alors qu'elle n'était pas en possession du COM. Ce fonctionnement n'est pas selon lui particulièrement démocratique. Les OS représentent les personnels de l'opérateur public et ne sont donc, à ce titre, pas des « sous-administrateurs ».

En matière de moyens humains, il convient de se demander ce qu'il finira par rester de l'opérateur public. À cette interrogation s'ajoute le danger lié au fait que l'opérateur crée désormais lui-même la concurrence. La vision proposée semble donc incantatoire et ne repose sur aucune réalité. Tout ceci relève d'une volonté politique dont l'expression a débuté avec l'annulation des 33 millions d'euros en 2017. Ce projet n'étant pas réaliste, la FSU s'y oppose.

Mme BODONYI souligne le fait que le réseau rencontre de nombreuses difficultés. Il convient donc de saluer tous les acteurs de celui-ci dans ces circonstances difficiles.

Il convient de confirmer qu'un *rebasage* a eu lieu en 2020 de 24,5 millions d'euros dans la SCSP. Il est utile de mentionner également l'effort produit par le gouvernement à hauteur de 150 millions d'euros. Ces montants démontrent l'investissement du gouvernement et de la tutelle à soutenir son opérateur.

Le retard de présentation du COM est quant à lui lié aux circonstances pandémiques et à la complexité des discussions portant sur les modalités de soutien à l'investissement. Le GT étudiera donc toutes les solutions possibles.

Enfin, aucune vision n'est disponible au-delà de 2022, car les négociations budgétaires sont déterminées sur des triennaux. La pandémie a suspendu cette pratique pour 2021 et 2022. Cependant, dès 2023, le fonctionnement reprendra sous sa forme classique.

M. NORMANT invite les intervenants à lire les observations formulées par la FAPEE situées en annexe 3 du rapport sénatorial.

Les parents sont par ailleurs préoccupés par la mise en commun de la réserve des EGD. Ce mécanisme qui viserait à mutualiser les fonds devrait s'assurer que les fonds ne seront pas détournés d'une part, et seront restitués d'autre part.

En outre, la contribution unique vise selon lui à compenser le glissement du GVT, en récupérant 6 millions d'euros de plus dans les contributions des établissements.

Au lieu de la PFC et de la PRR, l'idée est d'asseoir la totalité de la contribution sur le chiffre d'affaires, puisque celui-ci ne fait qu'augmenter statistiquement. Le nombre de résidents et le service restent cependant les mêmes. Cette ligne rouge ne doit pas être franchie. Si l'Agence doit faire face au GVT, les contributions doivent être corrélées avec ce que l'Agence fournit en contrepartie. En outre, la visibilité serait perdue dans sa totalité et le pourcentage de participation serait effacé. En outre, ponctionner plus fortement un établissement qui enregistre des progrès semble incohérent. Cette contribution ne doit donc pas être transformée en « Impôt ».

M. CADIC se déclare heureux de retrouver le CA de l'AEFE après 10 ans. En 30 ans, les effectifs du réseau ont doublé alors que le nombre d'établissements a stagné. Pour mémoire, l'enseignement anglo-saxon crée environ 700 écoles internationales par an. Les objectifs présentés dans le COM sont cependant conformes aux propos du président de la République de mars 2018. Il est pris bonne note de l'évolution vers l'AEFE des demandes de garantie de l'État pour financer l'immobilier des écoles françaises à l'étranger. Le COM ne permet toutefois pas d'apprécier les modalités qui permettront à l'AEFE de mener à bien cette mission. Quoiqu'il en soit, il convient de se réjouir du fait que le réseau a entamé une croissance de son nombre d'établissements. Le vote sera donc favorable.

Mme CANOVA comprend que la suppression de 512 postes signifie qu'il est nécessaire de faire mieux avec moins d'acteurs de terrain. En outre, l'homologation ne semble plus représenter qu'une simple formalité administrative. Son rôle *« passe par un soutien actif au porteur de projet en vue de l'homologation de l'établissement dans lequel ils ont investi. »*. Le projet du Sgen-CFDT pour l'AEFE n'est pas celui-ci. Le financement ne doit pas uniquement reposer sur les établissements privés. Le budget de l'AEFE doit donc être revu et abondé en proportion des ambitions de développement.

Concernant les IRF, le Sgen-CFDT n'acceptera pas que la représentation des personnels soit minorée au sein de ce conseil. Il convient par ailleurs de s'inquiéter du fait que les futurs recrutés locaux ayant vocation à exercer dans un établissement français puissent passer par les IRF avant même la signature d'un contrat de travail. Certains établissements conventionnés accueilleraient par ailleurs des IRF. Le Sgen-CFDT s'y déclare très réticent. Les EGD doivent en effet constituer la colonne vertébrale du dispositif de formation.

Par ailleurs, le sujet de la reconnaissance des personnels et de l'expérience acquise à l'étranger a trop longtemps été laissé en jachère. L'accès au CAFFA et au CAFIPEMF à tous les personnels en détachement doit être rendu possible. S'agissant des personnels de droit local, le syndicat demande que leurs parcours bénéficient d'une attention particulière au titre d'une mobilité interne.

En outre, le CAPEF relève d'un statut très ambigu et comporte un risque de précarisation.

Le dialogue social et la question des statuts des personnels ont été ajournés à plusieurs reprises. Il est pourtant urgent d'agir sur la question de la rémunération. Il est également pertinent de rappeler que le Sgen-CFDT revendique un statut unique depuis plus de 20 ans.

Enfin, toute évolution des régimes indemnitaires doit s'accompagner de la mobilité des personnels, puisqu'une partie des résidents recrutés depuis 2019 est mobile. Ce financement doit être compatible avec la vie personnelle des agents.

Mme CONWAY MOURET souligne en premier lieu le manque de visibilité et de prévisibilité du COM en matière de moyens. En second lieu, les moyens déployés doivent concourir au doublement des élèves en 2030. Cependant, cet objectif dicte toutes les orientations de l'Agence. S'il devait être modifié, il serait nécessaire de revoir la manière dont l'Agence fonctionne.

Par ailleurs, interdire l'emprunt au-delà d'un an ne permet qu'un investissement immobilier établi sur la base de ressources propres ou via l'AFT.

Enfin, la formation des RH via les IRF manque d'indicateurs précis. Pour toutes ces raisons, Mme CONWAY MOURET s'abstiendra.

Le COM 2021-2023 est approuvé par 18 voix favorables, 3 abstentions et 5 voix défavorables.

Le Président indique que le prochain conseil d'administration aura lieu le 16 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 10.



